

APPEL POUR LE COMITE ETHIQUE FEDERAL

Le 13 février 2024

Notre Fédération est engagée dans une démarche éthique et déontologique.

La Charte éthique et déontologique a été adoptée lors de l'assemblée générale du 28 novembre 2020, le Comité National Ethique et Déontologique a été créé en 2021. Aussi, nous avons signé, en même temps que notre contrat de délégation, la Charte d'engagement républicain le 9 mars 2022 au ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Cela inclut :

- La gouvernance fédérale,
- La transparence financière,
- La lutte contre la corruption et la prévention des conflits d'intérêt,
- Les règles de communication : accès à l'information via le site et la communication au réseau, la régulation et le contrôle des publications sur les réseaux sociaux et le devoir de réserve pour les personnes ayant un mandat électif,
- L'égalité femmes hommes,
- La lutte contre toute forme de violence,
- La lutte contre les violences faites aux individus, violences sexuelles et discrimination,
- L'intégrité des compétitions,
- La stratégie de transition écologique.

L'adoption du règlement intérieur du Comité d'éthique et de déontologie de la FFRandonnée a été officialisée lors du comité directeur de novembre 2023.

Il stipule notamment que « **la fonction de membre du Comité éthique est incompatible avec toute fonction ayant un lien avec la gouvernance d'une des institutions de la fédération ou de salarié au sein des instances et institutions de la fédération ainsi que de ses organes déconcentrés** ». (Aucun lien avec la FFRandonnée autre que celui de la licence).

Cela implique une recomposition de notre comité éthique car certains des membres exercent des responsabilités fédérales et sont élus d'organes déconcentrés CDRP ou CRRP.

Le comité éthique est composé de trois à neuf personnes (il ne peut être composé de moins de trois membres) dont :

- Une personnalité ayant compétence dans le domaine juridique,
- Une personnalité ayant compétence dans les domaines scientifique, médical ou technique,
- Une personnalité reconnue pour son expérience ou rayonnement dans le domaine du sport.

Les membres sont désignés par le comité directeur fédéral et choisis parmi des personnes ayant une connaissance et un intérêt certain pour le domaine de l'éthique et de la déontologie.

Son rôle est :

- De veiller au respect de l'éthique et de la déontologie dans le sport ainsi que de l'application de la charte d'éthique fédérale,
- De saisir le cas échéant les organes disciplinaires compétents,

- De donner un avis ou formuler des propositions sur toute question intéressant la déontologie et l'éthique des disciplines sportives de la Fédération.

Le comité éthique se réunit au moins une fois par an et chaque fois que nécessaire, notamment en cas d'examen d'une saisine recevable. Un compte rendu écrit sera établi à chaque réunion et un rapport annuel est présenté à l'assemblée générale fédérale.

Il est important de reformer un comité éthique même si nous sommes dans la dernière année de mandature et que la durée du mandat restant à couvrir ne va que jusqu'à l'assemblée générale de novembre 2024.

COUPON DE REPONSE

Je soussigné(e) (Indiquez votre Prénom et NOM) postule pour siéger au Comité Ethique et Déontologique de la FFRandonnée afin d'exercer une mission au titre de bénévolat et ce, jusqu'à l'assemblée générale électorale de novembre 2024.

Mes coordonnées sont les suivantes :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **VILLE :**

TELEPHONE : **NUMERO DE LICENCE (le cas échéant) :**

ADRESSE E-MAIL :

RGPD : Des données personnelles sont collectées dans le présent formulaire par la FFRandonnée, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) Personnelles n°2016/679 et à la Loi informatique et libertés n°78-17 modifiée. Ces données sont nécessaires à l'exécution du service, consistant en la mise en œuvre du webinaire sélectionné.

Ces données feront l'objet d'un traitement informatique, par la FFRandonnée, responsable du traitement. Ce traitement est destiné à recueillir et traiter votre demande de candidature au Comité Ethique de la FFRandonnée. Ces données seront conservées un mois après la mission au Comité Ethique afin de pouvoir vous transmettre tout document utile en lien avec ce dernier.

Vous bénéficiez concernant vos données, du droit d'accès, du droit de rectification ou d'effacement, de modification de vos données en cas d'informations incorrectes, du droit à limitation du traitement ainsi que du droit à la portabilité. Ces droits peuvent être exercés directement par courrier adressé à Fédération Française de la Randonnée Pédestre – Service MSI – 64 rue du dessous des berges - 75013, Paris ou par courriel à donneepersonnelles@ffrandonnee.fr. Vous bénéficiez également du droit de faire une réclamation auprès de la CNIL

COUPON A RENVOYER :

- Par mail : cghiati@ffrandonnee.fr et/ou aramguth@ffrandonnee.fr
- Par courrier : Fédération française de la randonnée pédestre, Secrétariat Général, 64 rue du dessous des Berges – 75013 Paris.